

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2014

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Jacques EME, Marie-Anne LONGY, Brigitte LAMBERT, Dominique JOLY, Cédric BURBAN, Christian DEMESMAY, Martine VERMOT-DESROCHES.

Excusée : Fabienne BAUDRAS qui a donné procuration à Martine Vermot-Desroches

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Christian DEMESMAY

1/ Coordonnateur SPS : le maire explique que le coordonnateur SPS est chargé de mettre en œuvre les principes généraux de prévention pour assurer et protéger la santé des personnes qui interviennent sur un chantier de bâtiment ou de génie civil. Ajoute qu'il n'a pas toutes les informations sur l'obligation de former ou non un coordonnateur SPS ; la décision est donc reportée.

2/ Mise à disposition des salles pour les associations : le maire informe qu'il faudrait revoir la mise à disposition de la salle des Forges, vis-à-vis des associations. En effet, il explique que cette dernière est très demandée et sollicite le conseil pour se pencher sur les tarifs aux associations, et établir des priorités ou pas. Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide :

- Associations fraisanoises :
 - une location gratuite par an, peu importe l'activité et le jour
 - tarif semaine : 150 €/jour
 - tarif week-end : 375 €/jour
 - association non prioritaire jusqu'à 3 mois avant la manifestation

- Associations de Jura Nord
 - plus de gratuité
 - 1 séance à 150 € peu importe l'activité et le jour
 - Semaine : 200 €/jour
 - Week-end : 500 €/jour
 - $\frac{1}{2}$ journée 375 €

3/ Château Brunet : les Opalines ayant obtenu l'autorisation d'augmenter leur capacité d'accueil, la SCI l'Age d'Or, propriétaire des Opalines et du Château Brunet, - l'ancienne maison de retraite -, a décidé de se séparer de ce château. La municipalité ne désirant pas voir ce bâtiment se délabrer, a proposé de s'en porter acquéreur à l'euro symbolique, hors frais de notaire. Le maire propose donc au conseil municipal de réaliser l'opération. Le conseil donne son accord à l'unanimité et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette vente.

4/ SIDEC : adhésion mission EAU : le maire présente au conseil municipal le service proposé par le SIDEC qui permet aux communes adhérentes de bénéficier d'une recherche préventive de fuites sur son réseau d'eau potable ainsi que des services : recherche curative des fuites, nettoyage des châteaux d'eau. Le conseil municipal donne son accord pour que la commune renouvelle son adhésion pour 4 ans.

5/ Réaménagement salle du conseil municipal : la table étant un peu juste, Sébastien Hengy a proposé une réorganisation de la salle du conseil avec l'achat de nouvelles tables, disposées en rectangle et qui se démontent facilement pour libérer la salle lors de célébration de mariage ou de baptême civil. Marie-Anne Longy propose de rhabiller les anciens sièges. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

6/ Tarifs 2015 : le conseil municipal fixe les tarifs et redevances pour 2015 suivants :

- eau : 1.05 €/m³
- assainissement : 1.20 €/m³

Tarifs de base de l'abonnement au service de l'eau :

- Ø 15 : 17.00 €
- Ø 20 : 25.50 €
- Ø 30 : 32.00 €
- Ø 40 : 50.00 €
- Ø 50 & 60 : 100.00 €
- Ø 65 : 150.00 €

Redevances de chauffage :

- forfaits à 92.90 €, 42.00 €, 59.70 €, 77.70 €
- forfait par radiateur 19.90 €

Loyer des garages communaux : 30 €

Affouages :

Solution 1 à 5.50 € le stère d'affouage sur pied, soit 55 € les 10 stères
Solution 2 à 35 € le stère façonné et livré à domicile.

Laurent Rouiller informe que 2 articles ont été vendus le 4 décembre dernier à Courlaoux : l'article 14S131 : 361 m³ à 120 €/ m³ soit 43 580 € (chêne) et l'article 14S132 : 56 m³ à 50 €/ m³ soit 2 800 € (hêtre) pour un total de 46 380 €.

En ce qui concerne la solution 1, il précise que 167 lots sont réservés par 67 affouagistes.

7/ Remplacement de Katia FAEDO : le contrat de Katia se terminant fin février, il convient de la remplacer ; deux personnes ont postulé pour ce poste et ont été reçues. C'est Purdey Bidas qui a été choisie. Elle commencera le 1^{er} mars et aura le même statut que Katia Faedo.

8/ Evolution de l'assainissement de la commune - adhésion au SIAR : le maire rappelle au conseil municipal que la station d'épuration qui a une existence supérieure à 30 ans, arrive en fin de vie. La Loi sur l'eau ne nous autorisant pas à reconstruire une nouvelle station à l'endroit actuel, il faudrait l'installer sur les terrains agricoles, sur « les Branjons ». Devant le coût élevé de cette opération, le maire a pris contact avec le SIAR afin qu'il traite nos effluents ; si tel est le cas, la commune de Salans n'ayant plus de STEP, elle sera raccordée à Fraisans. Une étude avec IRH Ingénierie a donc été lancée. Afin de pouvoir traiter directement nos boues et la commune de Salans adhérant déjà au SIAR, le maire demande au conseil municipal de se positionner sur notre adhésion à ce syndicat dans un avenir proche. Le programme, dans un délai de 2 à 3 ans, serait le suivant :

- raccordement de Salans à Fraisans
- agrandissement de la STEP de Ranchot
- raccordement de Fraisans à Ranchot

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9/ Numérotation des bâtiments rue Marguerite de Bourgogne : le maire informe d'un courrier émanant de l'IGN missionné par l'Etat pour bâtir et mettre à jour un Référentiel à Grande Echelle, RGE, de

précision métrique incluant une base topographique et une base adresse sur l'ensemble du territoire communal. Des précisions sont à apporter par rapport à la zone artisanale dont il convient de renuméroter les bâtiments. Approbation du conseil municipal.

- section ZB, parcelle 115, SCI DE CHAUX, (entreprise PMH), 1 rue Marguerite de Bourgogne,
- section ZB, parcelle 121, Seigler Henri, 3 rue Marguerite de Bourgogne,
- section ZB, parcelle 157, Au Sud du Mont, (Les Toits Comtois), 5, rue Marguerite de Bourgogne,
- section ZB, parcelle 156, Mauffrey Pierre, 7, rue Marguerite de Bourgogne,
- section ZB, parcelle 113, Entreprise SCHMITT Pascal, 4, rue Marguerite de Bourgogne,
- Section ZB, parcelle 112, Commune de Fraisans CI de CHAUX, 6 rue Marguerite de Bourgogne,
- Section ZB, parcelle 140, Commune de Fraisans, Hangar, 8, rue Marguerite de Bourgogne.

10/ Vote des subventions 2015 : le conseil reconduit à la majorité absolue les subventions suivantes :

Associations	Montants	Associations	Montants
Jura Nord Foot	2 300.00	Foyer Rural	1 200.00
Lagaf	535.00	Amicale Sapeurs pompiers	300.00
APE	180.00	OCCE école maternelle	230.00
Amicale donneurs de sang	80.00	Comité Souvenir Français	50.00
Articom	100.00	L'Indépendante (lutte)	2 200.00
Club Rencontre & Amitié	450.00	FRD	50.00
UNC	55.00	La Carotte	100.00
Banque alimentaire	50.00	Montant global	7 880.00

11/ Indemnité de Conseil et de confection de budget au comptable de la commune : le conseil donne son accord pour allouer à Valérie Bonnamour, comptable de la commune, l'indemnité de conseil et de confection de budget.

QUESTIONS DIVERSES

- **Covoiturage** : le maire rappelle que lors du précédent conseil il avait évoqué un projet de covoiturage par le Conseil Général du Jura. Une aire a été retenue rue de Courtefontaine et il convient cette fois-ci de délibérer

pour accepter ou non ce dispositif. Le conseil municipal entérine ce système et autorise le CG du Jura à matérialiser l'aire définie et à poser la signalétique de position adéquate. Donne pouvoir au maire pour signer la convention correspondante.

- **Vœux du Maire** : ils auront lieu de 8 janvier prochain aux Forges.
- **Travaux** : les travaux en forêt ont commencé et contact a été pris avec le CFPPA pour l'élagage. Le hall de la mairie et la montée d'escaliers (peinture + électricité) seront refaits. Des RIS (Relai Informations Services) seront installés sur la commune aux endroits les plus appropriés.
- **Bilan No Logo** : comme l'an passé, une enquête a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres fraisanoises. **110 réponses ont été obtenues** et peuvent se résumer ainsi :
 - la présence de la gendarmerie était indispensable pour 78/110 (70.91 %)
 - a rassuré pour 60/110, soit 54.54 %
 - 19/110 pensent qu'il faut augmenter le nombre de gendarmes (17.27 %) et 53/110 pensent que non (48.18 %).
 - 82/110 ne souhaitent pas que les voitures garées sur le trottoir soient verbalisées (74.54 %)
 - 67/110 ne souhaitent pas que le centre ville soit fermé à la circulation (60.91 %)
 - 86/110 n'ont pas subi de désagréments (78.18), 17/110 en ont subi (15.45 %).
 - 45/110 (40.91 %) ont assisté à 1 ou plusieurs soirées, 62 (56.36 %) n'ont assisté à aucune soirée
 - 54/110 (49.09 %) pensent y aller l'année prochaine, 22/110 (20 %) pensent ne pas y aller.
 - 92/110 (83.64 %) souhaitent que NO LOGO perdure.

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

RAPPEL : vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune. En 2015, deux élections auront lieu : en mars, les cantonales, en octobre, les régionales. UNE PERMANENCE POUR LES DERNIERES INSCRIPTIONS AURA LIEU EN MAIRIE LE 31 DECEMBRE, DE 9 H A 12 H, LE SECRETARIAT ETANT FERME DU 26 DECEMBRE 2014 AU 4 JANVIER 2015.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 19 décembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, C. GIROD

